



Résiliation d'un contrat d'abonnement à un club sportif

Par **Audrino**, le **21/11/2014** à **11:06**

Bonjour,

Le 17 novembre j'ai signé un contrat avec une salle de sport mais aucune transaction n'a été effectué, je me suis arrangé avec l'hotesse d'accueil pour régler les frais d'inscription au début du mois de décembre. A l'époque la salle était encore en construction.

Deux jours plutard je me suis rendu à la salle parce qu'ils avaient fini les travaux et là j'ai été vraiment déçu, la salle ne repond pas à mes attentes.

La salle est trop petite, le coin musculation est casi inexistant.

Les premiers prélèvements commenceront au mois de décembre.

J' aimerais résilier mon contrat sachant que aucun frais d'inscription n'a été réglé, ils ont juste mon RIB.

J'ai opposition des futurs prélèvements.

Que dois je faire?

Est ce que je leur envoyer un courrier en AR pour la résiliation et avec quels motifs?

Cordialement

Par **Lag0**, le **21/11/2014** à **13:26**

Bonjour,

Tout est dans le contrat signé !

Ce contrat fixe les engagements de chacun.

Si une possibilité de résiliation anticipée existe, elle doit figurer dans le contrat, mais je doute qu'un simple changement d'avis soit un motif prévu...

Par **Audrino**, le **22/11/2014** à **17:03**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Aucune résiliation anticipée ne figure sur le contrat mais je viens de trouver une solution en effet le prélèvement SEPA n'est pas rempli et c'est moi qui ait signé le contrat. Hors le RIB est au nom de ma copine.

Elle a fait au opposition avec le motif suivant :

- la signature qui figure sur le pseudo prélèvement n'est pas la sienne.

Par **Lag0**, le **23/11/2014** à **10:33**

Bonjour,

En aucun cas, cela ne remet en cause la signature du contrat.

Vous allez simplement être en état d'impayé et le professionnel pourra lancer les poursuites d'usage en recouvrement.

Il ne faut pas confondre "bloquer les paiements" et "résilier un contrat signé" !

Par **moisse**, le **23/11/2014** à **18:14**

Bonsoir,

[citation]- la signature qui figure sur le pseudo prélèvement n'est pas la sienne[/citation]

En voila une bonne idée de faire signer ses chèques par une copine et hurler à la fausse signature.